



## Mme Françoise Laborde, Présidente du groupe d'amitié France-Irlande, salue le résultat du référendum irlandais sur le droit à l'interruption volontaire de grossesse

---

Lundi 28 mai 2018

Le 25 mai 2018, les Irlandais ont massivement voté en faveur de l'abrogation du 8ème amendement de la Constitution irlandaise interdisant l'interruption volontaire de grossesse.

Ce vote, qui met fin à une campagne parfois violente, ouvre la voie à une législation encadrant l'interruption volontaire de grossesse.

Mme Françoise Laborde, présidente du groupe interparlementaire d'amitié France-Irlande et vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, se réjouit de ce résultat historique, qui constitue une avancée majeure pour les droits des femmes.

Après avoir adopté, également par référendum, une loi autorisant le mariage entre personnes de même sexe en 2015, la société irlandaise montre une nouvelle fois qu'elle est résolument inscrite dans le présent et tournée vers l'avenir.

Pour consulter la liste des membres du groupe :

[http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_594.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_594.html)

Contact(s) presse :

---

Guillaume de la Batut  
[g.de-la-batut@senat.fr](mailto:g.de-la-batut@senat.fr)